

Fortes chaleurs : points d'eau et espaces rafraîchis à disposition



De fortes chaleurs sont attendues pour l'ensemble de la semaine du 25 mai, avec des pics pouvant atteindre 35°C ces 29 et 30 mai.

En cas de canicule, plusieurs conseils simples peuvent vous permettre de rester en forme. Hydratez-vous, restez au frais, ventilez-vous, mangez en quantité suffisante, évitez les efforts physiques et prenez des nouvelles de vos proches.

[/!\ Les bons réflexes à adopter](#)

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

* Canicule Info service au 0920 06 66 66, appel et service gratuits.
Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

Inscrivez-vous ou vos proches sur le registre communal

Les personnes fragiles sont invitées à **s'inscrire sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) au 01 46 15 08 70 pour bénéficier de contacts réguliers, d'écoute, de conseils personnalisés et d'un accès à une salle rafraîchie en cas de déclenchement de l'alerte canicule.

[Toutes les informations](#)

Points d'eau et lieux réfrigérés

[Voir en plein écran](#)

Forcer une borne incendie, dangereux et illégal

Connu aussi sous le terme de street-pooling, forcer une borne à incendie pour s'amuser et se rafraîchir en cas de fortes chaleurs est illégal et dangereux. Cela complique fortement le travail des pompiers et des agents territoriaux en les empêchant d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'incendie. Lorsqu'une bouche incendie est ouverte, ce sont des milliers de litres d'eau qui sont déversés, entraînant une baisse de pression dans le réseau.

Cette dégradation de bien public est punie par l'article 322-3 du code pénal et peut entraîner jusqu'à cinq ans de prison et une amende allant jusqu'à 75 000 euros.

Plusieurs villes, dont la nôtre, ont confrontées à des ouvertures intempestives de bouches à incendie. Nos agents sont intervenus à de nombreuses reprises aux côtés du GOSB, de la Régie des Eaux et des Polices municipale et nationale. Les agents territoriaux procèdent actuellement à la sécurisation de l'ensemble des bornes avec des kits spécifiques nécessitant une intervention minutieuse.

Contact

[Secteur seniors](#)

- [42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)
- [01 46 15 08 70](#)

Lien utile

[Santé publique - Canicule](#) www.santepubliquefrance.fr

Sur le même sujet



Culture

Que faire ce week-end ?

[En savoir plus](#) ▶



Vie municipale

Conseil municipal du jeudi 28 mai

[En savoir plus](#) ▶